

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. CADRE PHYSIQUE

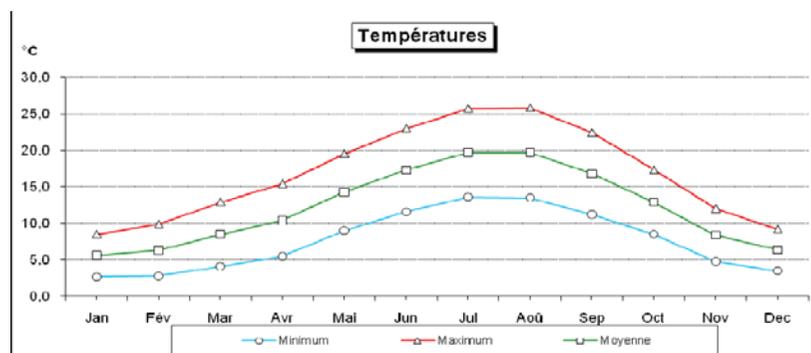
2.1.1. UN CLIMAT DOUX ET TEMPÉRÉ

Localisée dans la vallée de la Loire, la région d'Ancenis bénéficie de l'influence océanique.

→ Températures

Le climat se caractérise par des températures douces, avec une température moyenne annuelle de 12,2°C. Par ailleurs, les variations de températures sont relativement modérées. Les moyennes mensuelles les plus élevées interviennent en juillet et août (19,7°C) et les minimales en janvier, février et décembre avec respectivement 5,6°C, 6,3°C et 6,4°C.

Moyennes mensuelles des températures quotidiennes (en °C)													
Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
Minimum	2,7	2,8	4,1	5,5	9,0	11,6	13,6	13,5	11,2	8,5	4,8	3,5	7,6
Maximum	8,5	9,9	12,9	15,4	19,5	23,0	25,7	25,8	22,4	17,3	12,0	9,2	16,8
Moyenne	5,6	6,3	8,5	10,4	14,3	17,3	19,7	19,7	16,8	12,9	8,4	6,4	12,2



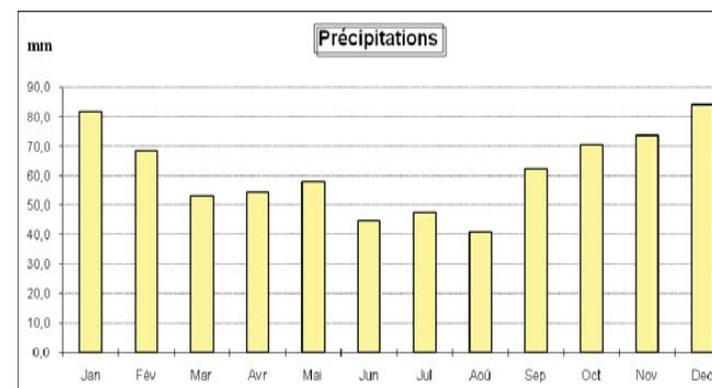
Température minimale quotidienne	- 13,8 °C le 17 janvier 1985
Température maximale quotidienne	41,0 °C le 10 août 2003

→ Pluviométrie

Les pluies sont fréquentes mais peu intenses. Le nombre moyen annuel de jours de pluie (précipitations supérieures ou égales à 1 mm) est de 113. La pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 740 mm est peu élevée. La période hivernale est la plus arrosée, avec une moyenne mensuelle maximale en décembre (84,1 mm sur 11,8 jours de pluie). De façon classique, les mois les plus secs sont juin, juillet et août, ce dernier étant le plus sec avec 40,8 mm sur 5,7 jours.

Records enregistrés à la station d'Ancenis

Hauteurs moyennes mensuelles des précipitations (en mm)													
Mois	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
Précipitations	81,9	68,4	52,9	54,3	58,0	44,6	47,4	40,8	62,1	70,5	73,4	84,1	738,4



Le record pluviométrique de 84,3 mm a été enregistré le 30 mai 1951.

Les vents dominants proviennent des secteurs ouest-sud-ouest, en particulier pour les vents forts. Ces vents, doux et humides, résultent d'influences océaniques et sont le plus souvent liés à une situation dépressionnaire sur l'ouest de l'Europe ou sur le proche atlantique.

On note également des vents de secteur nord-est assez fréquents, généralement secs, parfois particulièrement froids en hiver mais de force modérée. Ces vents sont liés à des hautes pressions établies au nord ou nord-ouest de nos régions.

2.1.2. UNE TOPOGRAPHE DOUCE

La commune d'Ancenis est implantée sur un plateau, penté vers la Loire, qui traverse le sud de son territoire d'est en ouest. Ce plateau est entaillé sur sa partie nord par quelques ruisseaux orientés nord-sud ou est-ouest.

La partie nord de la commune présente des altitudes de l'ordre de 40 m NGF, avec des points culminants de 39 m NGF localisés dans le secteur de Château-Rouge et à l'extrémité nord-est du Bois de la Guère.

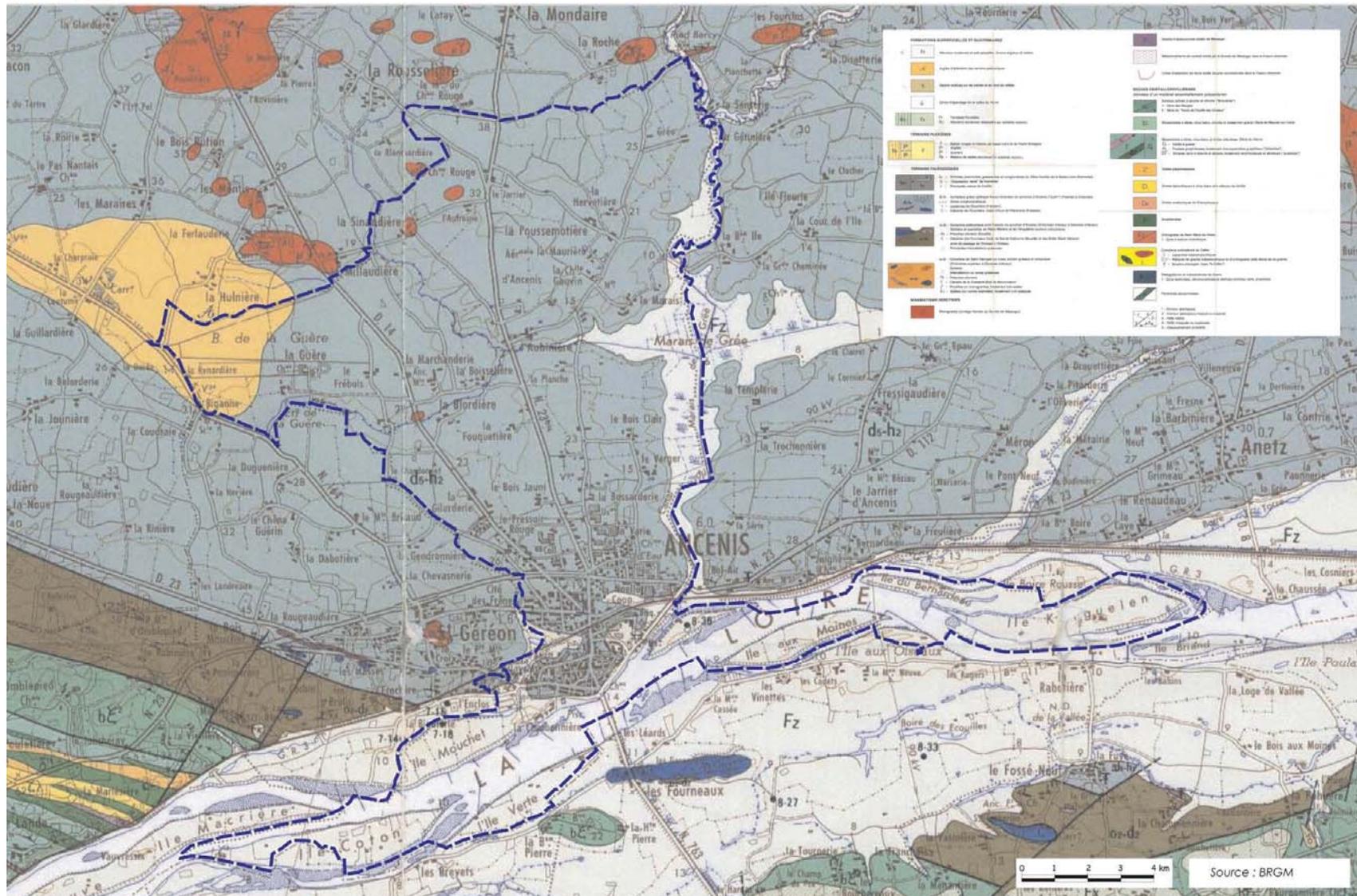
Les altitudes les plus basses, jusqu'à 5 m NGF, sont relevées dans la vallée de la Loire, sur les îles Kerguelen, aux Moines, Coton, Verte.

Le Marais de Gré à l'est du territoire communal constitue également une particularité topographique, caractérisée par une topographie peu marquée (altitudes de 6 à 7 m NGF) sur une grande étendue.

Entre les deux, l'agglomération d'Ancenis s'inscrit sur des secteurs intermédiaires, dominant la Loire de quelques mètres et remontant doucement vers le plateau, avec des altitudes comprises entre 13 et 23 m NGF.



Contexte géologique



2.1.3. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

D'un point de vue géologique, le territoire communal s'inscrit dans le **Synclinal d'Ancenis**, orienté Est-Ouest et centré sur un cœur occupé par des alluvions détritiques correspondant au bassin d'Ancenis, datant du dévonien supérieur. Les flancs méridionaux et septentrionaux de ce synclinal sont disposés de part et d'autre du bassin d'Ancenis, et sont composés de schistes et quartz datant de L'Ordovicien au Dévonien.

La quasi-totalité de la commune repose sur des complexes gréséo-pélimitiques, L'essentiel de cet affleurement étant constitué par des alternances de schiste lie de vin à vert olive, et de grès.

Par ailleurs, on observe dans le secteur du bois de la Guère, une grande zone d'argile d'altération du socle schisteux-gréseux. Des argilières, situées près de la Cherpraie, exploitaient comme terre à briques ces argiles.

Enfin, on recense quelques lentilles de microgranite au nord de la commune (secteur La Sinandière, Château-Rouge).

Les sables qui forment la base de remblaiement de la Loire reposent sur des alluvions grossières. La partie supérieure des dépôts du fleuve est constituée par des sables blonds des grèves et des îles de la Loire. L'extraction des sables dans le lit mineur de la Loire a été stoppée fin 1992, compte tenu de sa contribution à l'enfoncement du lit du fleuve.

2.1.4. HYDROLOGIE : EAUX SOUTERRAINES

Sur le secteur d'Ancenis, elles sont **principalement présentes dans les alluvions de la Loire**. L'ensemble des sables et graviers anciens constituant la base du remblaiement du fleuve est perméable et constitue l'aquifère inférieur. Dans la partie supérieure des dépôts, se situe l'aquifère supérieur séparé, parfois plus ou moins bien, du précédent par des lentilles de jalle (argile sombre à débris de végétaux).

Du point de vue hydrogéologique, ces deux niveaux aquifères sont **alimentés principalement par la Loire et secondairement par les coteaux adjacents**.

Par ailleurs, on recense **66 forages ou sondages** sur le territoire communal d'Ancenis (source BRGM), dont certains exploitent les eaux souterraines. Les usages sont les suivants :

- alimentation en eau potable (7 forages – A noter que les 3 forages présents sur l'île Delage ne sont pas exploités),
- usage privé (4),
- industrie (2),
- mesures piézométriques et/ou prélèvements de suivi de la qualité de l'eau (9),
- géothermie (5).

Aucun de ces forages n'a fait l'objet de procédure de mise en place de périmètres de protection.

2.1.5. EAUX SUPERFICIELLE / RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Ancenis repose en totalité sur le **bassin versant de la Loire**, qui traverse le Sud de son territoire d'Est en Ouest.

Par ailleurs, le territoire d'Ancenis est parcouru par plusieurs petits cours d'eau, affluents directs ou indirects de la Loire, dont le principal est le ruisseau de Grée, qui marque la limite Est de la commune.

Les affluents du ruisseau de Grée sont, d'amont en aval : le ruisseau traversant l'Aérodrome et le ruisseau de l'Aubinière.

On recense également :

- les ruisseaux de la Hulnière, de la Maurière et de l'étang de Guère, affluents du ruisseau de l'Aubinière,
- le ruisseau des Gastinelleries, qui traverse les zones urbaines à l'Ouest, en limite avec Saint-Géréon, et rejoint la Loire en amont de l'île Mouchet.

→ Description réseau hydrographique

(voir cartographie page suivante)

Le secteur d'Ancenis s'inscrit dans **la dernière section de la Loire à caractère essentiellement fluvial**, même si l'influence de la marée s'y fait sentir, avec, dans certaines conditions hydrologiques, la remontée du front salin et du bouchon vaseux.

Au droit d'Ancenis, le lit de la Loire est caractérisé par une pente moyenne de 0,2 ‰, avec un **courant irrégulier, souvent très rapide** et une profondeur variant de 0,50 à 5 mètres. Localement, la pente peut être fortement modifiée par des zones de hauts fonds, fixes ou mobiles.

L'orientation du fleuve est de l'Est vers l'Ouest. La plaine alluviale est ponctuée à Ancenis par des buttes sableuses modelées par des crues anciennes (bourg d'Anetz), alors qu'en aval d'Ancenis, elle se trouve plus encaissée par les coteaux de Mauves-sur-Loire au Nord, et de Champtoceaux au Sud.

Le **cours divagant de la Loire est dit "tressé"**, la faible dénivellation du fleuve crée, en marge du bras principal, de **nombreux chenaux, boires, bras secondaires, bras morts et dessine une plaine d'inondation constituée de nombreuses îles : 7 au total sur le territoire d'Ancenis**.

Les épis, ouvrages réalisés dans le lit de la Loire pendant les derniers siècles, avaient pour but de chenaliser le fleuve et ainsi de favoriser la navigation. Ils ont, entre autres actions, celle d'augmenter les courants et par voie de conséquence le creusement du fond du lit mineur.

Durant des générations, les travaux d'aménagement de la voie navigable et l'extraction de sable ont conduit à un abaissement du profil du lit de la Loire et donc de son fil d'eau. L'extraction de sable est maintenant interdite. **Aujourd'hui, le fil d'eau semble stable**.

Le **ruisseau de Grée** prend sa source au Nord de la commune de Belligné et marque la limite entre Ancenis et la commune de La Roche Blanche, puis de Saint-Herblon. A l'est du territoire d'Ancenis, il traverse le marais de Grée et rejoint en rive droite le ruisseau de l'Aubinière. Il se jette dans la Loire, en face de l'île Delage, après un parcours d'environ 20 Km. Au total, il draine un bassin versant de 61 Km².

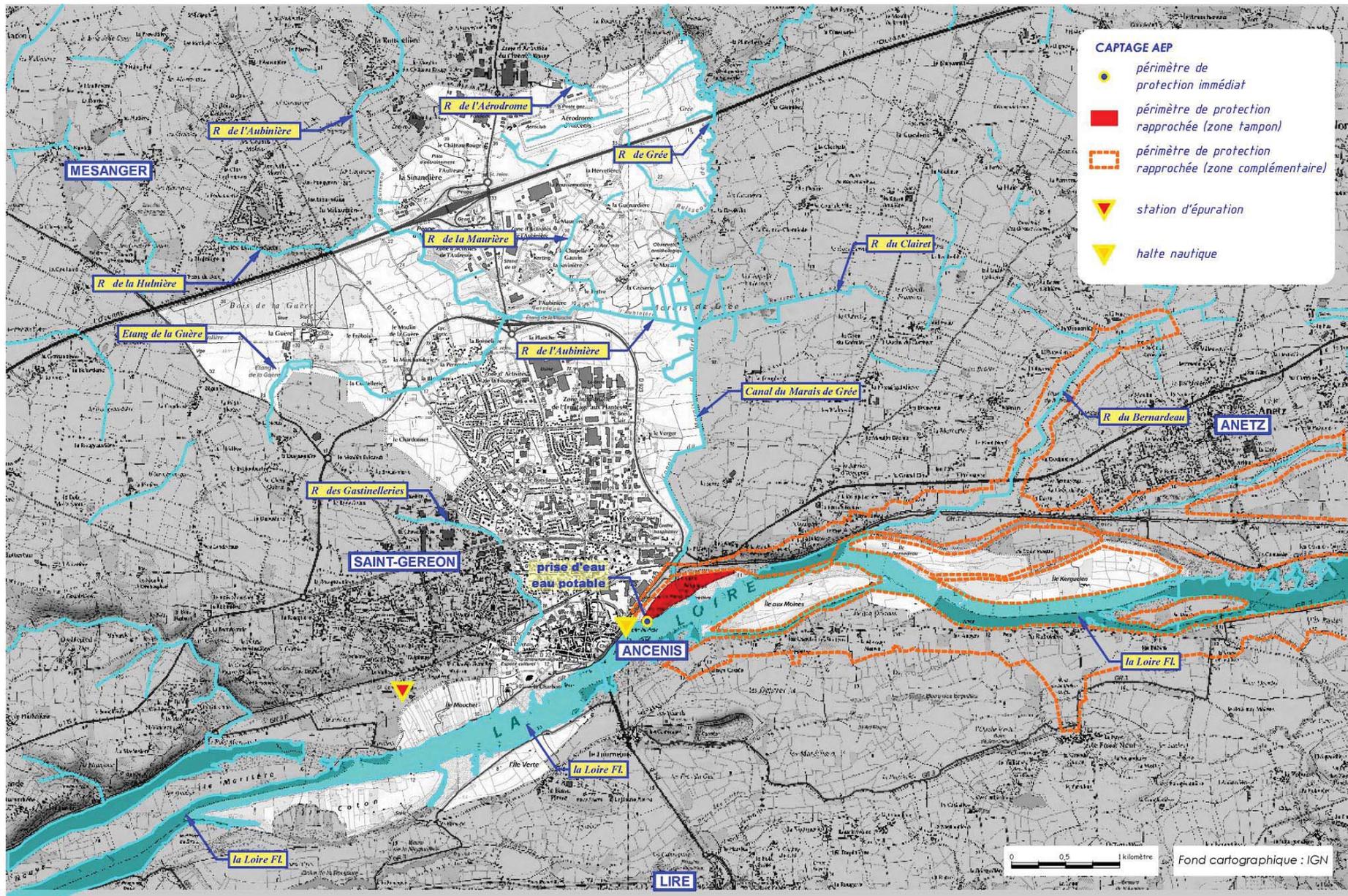
Le **marais de Grée**, formant une large cuvette à l'Est d'Ancenis, **est inondé une grande partie de l'année**. Ce marais présente la particularité depuis 1991 d'être équipé à sa sortie d'une vanne destinée à maintenir le niveau d'eau. **C'est le dernier véritable marais de la Loire fluviale sur le territoire ancenisien**.

Le **ruisseau de la Davrays** prend sa source sur la commune de Saint-Géréon, au nord de la zone commerciale Espace 23. Après un parcours de 2,1 km, il rejoint la boire nord de l'île Mouchet, qui conflue avec la Loire 1,4 km en aval.

Le ruisseau de la Davrays traverse des secteurs urbains et présente un profil très artificialisé : sections rectifiées, recalibrées, busées, lit majeur remblayé. Des études ont été engagées pour déterminer un programme de restauration de ce cours d'eau : suppression d'ouvrages, renaturation du lit, mise à ciel ouvert de portions busées...



Contexte hydrographique



Les autres cours d'eau sont des ruisseaux de petites dimensions qui concernent principalement la partie Nord du territoire communal. Certains ont été largement modifiés dans le cadre de l'urbanisation du territoire d'Ancenis (extension vers le nord) et du développement des infrastructures (A11, contournement Est et plus récemment le contournement Nord-Ouest).

Dans le cadre de l'**inventaire des zones humides et des cours d'eau** engagé par la COMPA sur l'ensemble de son territoire intercommunal, les cours d'eau présents sur la commune d'Ancenis ont été classés en fonction de la typologie du SAGE Estuaire de la Loire. Cinq types sont présents sur l'aire d'étude :

- Les cours d'eau « naturels » : ils présentent des profils en long et en travers n'ayant pas subi d'altérations importantes.
- Les cours d'eau calibrés en fossé ou recalibrés : ces cours d'eau ne présentent plus des profils d'équilibre, ils peuvent avoir subi un surcreusement du fond, une rectification ou un élargissement du gabarit.
- Les cours d'eau busés : le busage entraîne une altération des conditions de vie biologique du cours d'eau et peut aussi entraîner une accélération importante des vitesses d'écoulement.
- Les cours d'eau canalisés : sur l'aire d'étude, ces tronçons correspondent à des cours d'eau artificiels formant des connexions hydrauliques entre le réseau hydrographique et les étangs de Vioreau, de la Provostière et de la Poitevineière.
- Les douves de marais : sur l'aire d'étude, ces tronçons sont localisés dans le marais de Grée.

Les cours d'eau représentent un linéaire de 45,12 km sur le territoire communal. On recense :

- **23,04 km de cours d'eau « naturel »** dont le profil en long et en travers n'a pas été modifié ou ayant retrouvé un profil d'équilibre,
- **18,44 km de cours d'eau « recalibré »** dont le profil en long et/ou en travers a été modifié par surcreusement, recalibrage ou rectification,
- **0,29 km de cours d'eau « busé »**
- **2,6 km de douve de marais**
- **0,74 km de cours d'eau classé dans la rubrique « autre »** correspondant à des tronçons de cours d'eau sur lesquels des étangs ont été créés.

→ Hydrologie

Les débits caractéristiques de la Loire mesurés à la station de Montjean-sur-Loire (la plus en aval sur le fleuve et non influencée par les marées) à environ 25 km en amont d'Ancenis, sur la période 1863-2009 sont les suivants :

- débit mensuel moyen (module) : 851 m³/s
- débit d'étiage (débit mensuel minimal de période de retour 5 ans QMNA5) : 130 m³/s
- débit de crue décennal (Q10) : 5 300 m³/s

Sur l'ensemble des ruisseaux du secteur, compte tenu des caractéristiques géologiques des bassins versants (terrains peu perméables favorisant un ruissellement important), le régime hydrologique est directement dépendant de la pluviométrie locale et connaît des fluctuations saisonnières de débit assez marquées, avec des hautes eaux d'hiver-début de printemps et des basses eaux assez prolongées d'été-automne, de juin à octobre inclus.

→ Qualité des eaux

Préambule : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé en octobre 2009, fixe pour chaque masse d'eau un objectif composé d'un niveau d'ambition et d'un délai.

Les niveaux d'ambition sont le bon état, le bon potentiel (dans le cas particulier des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles), ou un objectif moins strict. En application du principe de non détérioration lorsqu'une masse d'eau est en très bon état l'objectif est de maintenir ce très bon état.

Les délais sont 2015, 2021 ou 2027.

Le choix d'un report de délai ou d'un objectif moins strict est motivé, conformément à la directive cadre sur l'eau, par les conditions naturelles, la faisabilité technique ou les coûts disproportionnés.

Les objectifs de qualité fixés par le SDAGE Loire Bretagne dans le secteur d'Ancenis sont les suivants :

Cours d'eau	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectif d'état global
La Loire*	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
Le ruisseau de Grée	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2027

* jusqu'à Ancenis (il n'y a pas d'objectif pour la patrie estuarienne)

Par ailleurs, depuis 2006, la Loire est classée en zone sensible pour l'azote et le phosphore (traitement spécifique pour les stations d'épuration).

Qualité des eaux de Loire et du ruisseau de Grée - période 2006-2008

Paramètres	La Loire	Le ruisseau de Grée
Matières Organiques et Oxydables	Médiocre	Mauvaise
Matières azotées (hors nitrates)	Bonne	Moyenne
Nitrates	<25 mg/l	<25 mg/l
Matières phosphorées	Bonne	Moyenne
Effets des Proliférations Végétales*	Bonne en amont d'Ancenis	Bonne
	Moyenne en aval	
Pesticides	Bonne**	/

* Phytoplancton et autres végétaux ** mesure effectuée pour l'eau

Sur les autres cours d'eau, la qualité des eaux est directement dépendante des eaux de ruissellement et donc de l'occupation de leur bassin versant : agriculture, zones urbanisées...

→ Qualité hydrobiologique

Les cours d'eau du secteur d'Ancenis sont classés en seconde catégorie piscicole c'est-à-dire que les Cyprinidés (poissons blancs) sont dominants dans son peuplement, caractéristique des eaux calmes (présentant peu de courant et des eaux relativement chaudes et parfois peu oxygénées).

La Loire aval (secteur d'Ancenis à Cordemais) accueille l'ensemble des espèces constituant le peuplement piscicole d'eau calme, quelques espèces d'eau vive ainsi que des espèces migratrices :

Les espèces typiques du peuplement d'eau calme présentes au droit d'Ancenis sont les suivantes : tanche, gardon, perche, brochet, ablette, carpe commune, grémille, rotengle, perche soleil, sandre, brème bordelière, brème commune, poisson-chat, ide mélanote, bouvière.

Par ailleurs, la Loire et le ruisseau de Grée sont classés comme axes de circulation des grands migrateurs :

- anguille, grande alose, lamproie marine, saumon Atlantique et truite de mer pour la Loire,
- anguille pour le ruisseau de Grée

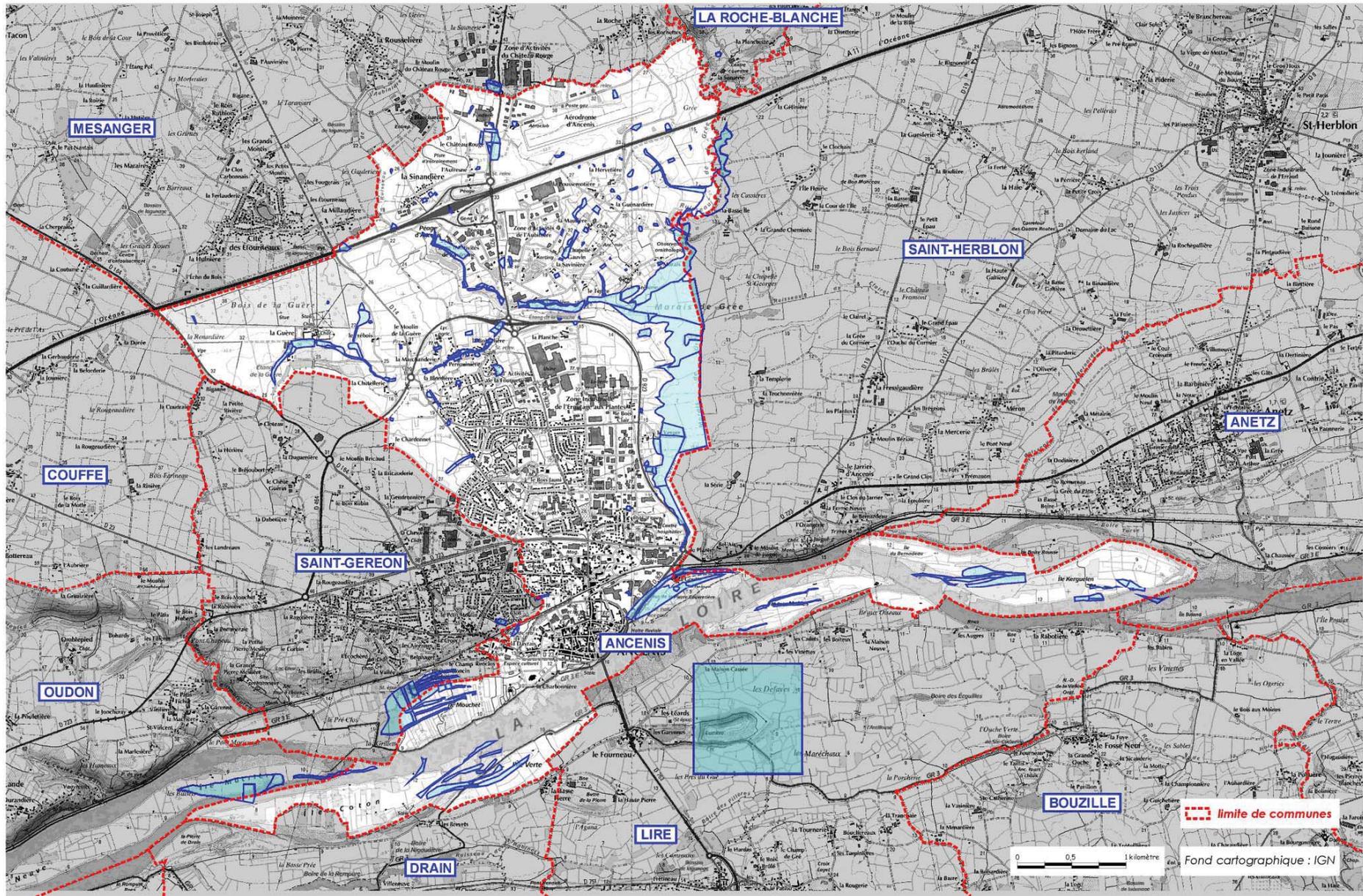
L'état des peuplements du saumon atlantique et de la truite de mer est critique puisqu'il ne resterait que des stocks résiduels. Les autres espèces de migrateurs sont à considérer comme vulnérables.

Excepté les grands migrateurs, plusieurs espèces sont particulièrement sensibles et exposées à la dégradation de la qualité des milieux aquatiques. Il s'agit du brochet (espèce protégée au niveau national) et de la bouvière (espèce protégée au niveau européen). Concernant la bouvière, le site Natura 2000 « Vallée de la Loire aux Ponts-de-Cé et ses annexes » est identifié parmi les sites les plus importants pour cette espèce.

Par ailleurs, l'écrevisse américaine est également présente au niveau d'Ancenis.



Zones humides probables



→ Zones inondables

Sur le territoire d'Ancenis, les zones inondables concernent la vallée de la Loire et le Marais de Grée. Un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) a été mis en place sur cette section de la Loire en 2001 (voir carte au Titre A-2.4). Il a été établi sur la base d'atlas de zones inondables notifiés aux communes concernées en 1996 et fondés sur la crue de 1910 selon un scénario de rupture des levées.

Cette année là (1910), tous les bas quartiers ont été inondés dès les mois de janvier et mars. Mais c'est en décembre que la cote maximale est atteinte avec 7,06 mètres. La cote recors demeure néanmoins celle de 1711 avec 7,49 mètres.

Les cotes de la Loire sont relevées à Ancenis depuis plus de 3 siècles. Le niveau zéro a été établi un été pour fixer le point le plus bas du fleuve : celui-ci est situé à 5,24 mètres au dessus du niveau de la mer à St Nazaire.

→ Usages

Les différents usages recensés sur le réseau hydrographique dans le secteur d'Ancenis sont :

- les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable (cf. Titre A - 5.3 Eau potable)

L'eau est prélevée au niveau d'une station de pompage implantée au sud de l'île Delage et acheminée à la station de traitement d'eau potable localisée avenue des Alliés. Le volume annuel prélevé est de l'ordre de 4 à 5 millions de m³ par an.

Le captage d'Ancenis fait actuellement l'objet d'études en vue de la mise en place de périmètres de protection. L'enquête publique relative à ces périmètres devrait avoir lieu courant 2011.

- les rejets

La Loire reçoit au droit de l'île Mouchet, le rejet des eaux usées traitées par la station d'épuration d'Ancenis (60 800 EH¹)

Le ruisseau de Grée reçoit les rejets des stations d'épuration (lagunages naturels) de Mésanger : station des Etourneaux (500 EH) et station de la Rousselière (600 EH).

- la pêche

La pêche de loisirs est gérée par l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) « L'Amicale des pêcheurs anceniens » (lots 9 et 10 sur la Loire, ainsi que le plan d'eau de la Planche, en bordure du ruisseau de l'Aubinière, à Ancenis).

Par ailleurs, on recense plusieurs pêcheurs professionnels fluviaux sur la Loire (espèces pêchées : anguille, carnassiers).

Le bras de l'île Delage sur la Loire et l'extrémité aval du ruisseau de Grée sont classés en réserve préfectorale de pêche.

- les loisirs nautiques

Les loisirs nautiques sont représentés par :

- la navigation de plaisance, avec notamment une halte nautique à l'extrémité ouest du bras de l'île Delage,
- le club Plein Air Ancenien Canoë Kayak implanté sur le même site, qui pratique sur la Loire et le canal de Grée,
- les activités motonautiques (jet ski, ski nautique) pratiquées dans le secteur d'Ancenis, sur la section comprise de 800 m en aval du pont sur la Loire à 200 m en amont du village de la Patache à Champtoceaux.

→ SDAGE Loire Bretagne

Le bassin Loire - Bretagne couvre l'ensemble des bassins versants de la Loire et de ses affluents, il s'étend sur dix régions, soit un territoire d'une superficie de 155 000 km².

Le SDAGE 2010-2015 a été adopté par le Comité de bassin le 15 octobre 2009 et approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 18 novembre 2009. Il intègre les objectifs environnementaux nouveaux définis par la directive, à savoir :

- L'atteinte d'un bon état des eaux en 2015,
- La réduction ou la suppression des rejets toxiques,
- La non détérioration des eaux de surface et des eaux souterraines,
- Le respect des normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte réglementaire ou législatif national comme européen.

Le SDAGE définit des orientations fondamentales, fixe des objectifs environnementaux et des dispositions juridiques pour répondre aux questions suivantes :

- Repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres
- Réduire la pollution des eaux par les nitrates
- Réduire la pollution organique, le phosphore et l'eutrophisation
- Maîtriser la pollution des eaux par les pesticides
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant l'environnement
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides et la biodiversité
- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin
- Réduire le risque d'inondations
- Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

→ SAGE Estuaire de la Loire

La partie estuarienne de la Loire fait l'objet d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé par arrêté préfectoral le 9 septembre 2009.**

Son territoire d'une superficie de 3 923 km², concerne 175 communes réparties sur 3 départements (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Morbihan).

Le but du SAGE est de déterminer avec l'ensemble des usagers et des responsables des politiques de l'eau, les objectifs de qualité, de protection, objectifs de répartition quantitative également, de toutes les richesses aquatiques sans porter d'atteintes irréversibles à l'environnement.

Le SAGE est un document de planification à 10 ou 15 ans prenant en compte la politique nationale et communautaire en matière de gestion de l'eau, notamment la **Directive Cadre sur l'Eau** (adopté en 2000) ainsi que les obligations du **SDAGE**.

¹ EH : équivalent-habitant

Les principaux enjeux sur le SAGE Estuaire de la Loire sont :

- Cohérence et organisation
- La qualité des milieux
- La qualité des eaux
- Les inondations
- La gestion quantitative et l'alimentation en eau

Le SAGE est piloté par la **CLE**, Commission Locale de l'Eau, qui est constituée par 96 membres organisés en 3 collèges.

→ Autres structures

D'autres structures intercommunales interviennent sur le Pays d'Ancenis pour toutes les questions relatives au réseau hydrographique :

- le SIVU Marais et Vallées du Pays d'Ancenis qui met en œuvre une politique intercommunale de protection et de valorisation des milieux naturels sur la zone naturelle essentiellement inondable au Nord de la Loire, entre Ancenis et le Fresne-sur-Loire.
- le Syndicat intercommunal de protection et de valorisation du patrimoine ligérien comprenant 31 communes entre Angers et Nantes,
- le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents qui assure au sein de l'EPALA la représentation des communes,
- l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA) qui a pour objectif d'assurer la protection contre les inondations, améliorer le régime et la qualité des eaux, de favoriser le développement des activités économiques et la protection de l'environnement,
- le Conservatoire régional des Rives de la Loire et ses affluents (CORELA) qui contribue à préserver et à valoriser les paysages ligériens de Montsoreau à l'océan.

→ Rappel des exigences de la Police de l'Eau

Sur le territoire communal c'est la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui assure la police de l'eau sous l'autorité du préfet de département.

Les enjeux de protection des milieux aquatiques envers lesquels la police de l'eau en Loire-Atlantique est particulièrement attentive :

- la protection de la ressource en eau potable,
- la restauration des équilibres quantitatifs (prélèvements directs estivaux, création de plans d'eau sur cours d'eau, création de plans d'eau sans dispositif de déconnexion pendant la période d'étiage refusés),
- la restauration de la qualité des eaux (fonctionnement et traitement des stations d'épuration, traitement des eaux pluviales),
- la restauration du fonctionnement écologique des cours d'eau et des zones humides (conservation des zones humides),
- la préservation de la qualité de l'eau sur le littoral,
- la maîtrise des eaux pluviales et la prévention des inondations (régulation des eaux pluviales issues de surfaces aménagées à 3 L/s/ha pour une pluie décennale, prise en compte du risque d'inondation par une maîtrise des écoulements pour des pluies de période de retour centennale...).

→ CADRE PHYSIQUE : CONSTATS MAJEURS & ENJEUX

De par la géologie et la topographie, le territoire communal d'Ancenis se caractérise par trois unités bien marquées : le plateau au Nord et à l'Ouest (sur lequel s'inscrit l'agglomération ancenisienne), la vallée de la Loire au Sud et le marais de Grée à l'Est.

Le **réseau hydrographique est essentiellement constitué par la Loire et le ruisseau de Grée**, ainsi que les affluents de ce dernier, surtout présents sur la partie Nord de la commune. Selon les paramètres, la qualité apparaît bonne à mauvaise.

Les **zones inondables concernent une part importante du territoire communal** : vallées de la Loire et du ruisseau de Grée.

De **nombreux usages s'appliquent sur ces milieux aquatiques et humides** (alimentation en eau potable, loisirs nautiques, pêche et chasse...), qui recèlent également un patrimoine naturel remarquable.

La gestion de l'eau est notamment encadrée par le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Estuaire de la Loire.

Les enjeux relatifs au cadre physique sont les suivants :

- **préserver la ressource en eau souterraine**, en assurant notamment la connaissance et la protection des forages existants,
- **préserver les eaux superficielles, en termes de diversité, de qualité, et de lutte contre le ruissellement** :
 - au niveau des secteurs d'urbanisation actuelle et future (limitation de l'imperméabilisation, régulation des rejets, épuration des eaux...),
 - ainsi que sur les espaces agricoles et naturels (reconstitution du maillage bocager : système haies / talus, maintien des prairies permanentes...),
- **préserver la ressource en eau potable** : accompagnement de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages de l'Île Delage,
- **conserver et appuyer le projet communal sur les éléments identitaires du territoire** :
 - **la Loire et le ruisseau de Grée**, principaux éléments du réseau hydrographique,
 - **mais aussi le réseau secondaire** : protection et valorisation de ces milieux, urbanisation proche à éviter, maintien de pratiques agricoles traditionnelles (prairies permanentes) à soutenir, découverte à favoriser en veillant à contrôler la fréquentation de ces espaces, conciliation des usages (préservation des milieux naturels / chasse).

2.2. CADRE NATUREL : UN PATRIMOINE REMARQUABLE

La commune d'Ancenis est concernée par de nombreuses mesures d'inventaire et de protection des espaces naturels, qui témoignent de l'intérêt écologique remarquable de certaines parties de son territoire : les vallées de la Loire et du ruisseau de Grée, ainsi que le marais qui accompagne ce dernier.

Par ailleurs, on recense des secteurs, non inventoriés ou protégés, mais présentant un intérêt notable de par la diversité qu'ils apportent dans les milieux naturels présents sur la commune, ou par les divers rôles qu'ils jouent d'un point de vue écologique, notamment pour la faune : déplacement, source de nourriture, abri... Il s'agit du bois de la Guère, de certaines sections de vallons, de poches bocagères, zones humides...

2.2.1. LES UNITÉS ÉCOLOGIQUES D'ANCENIS

→ Les zones humides

Sur la commune d'Ancenis, la géologie (terrains peu perméables) et la topographie (vaste zone plane du marais de Grée, vallons plus marqués des petits cours d'eau), ainsi que la présence de la Loire favorisent la formation de zones humides de nature très diverse telle que les mares, étangs, prairies hygrophiles, marais, ripisylve, et conditionnent leur répartition sur le territoire communal.

Les services rendus par les zones humides sont nombreux à savoir :

- recharge des nappes phréatiques,
- réservoirs de biodiversité (habitat pour les poissons et la faune sauvage),
- épuration des eaux superficielles,
- puits de carbone,
- écrêtage des crues,
- frein à l'érosion,
- rétention des nutriments,
- fonction récréative.

Sur le plan faunistique, les zones humides servent de site de reproduction pour les amphibiens (urodèles et anoures). Or, toutes les espèces d'amphibiens sont protégées à l'échelon national à l'exception de la Grenouille verte de l'espèce *Rana esculenta* et de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), cette dernière étant partiellement protégée (cf. Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Sur le plan avifaunistique, les zones humides abritent de nombreux oiseaux d'eau comme les limicoles, les échassiers et les anatidés. En effet, ces milieux offrent pour la faune aviaire de très nombreuses zones refuges, de remise (repos) et de gagnage (nourriture).

Les mammifères sont aussi bien représentés dans les zones humides comme le Ragondin (*Myocastor coypus*), le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), la Musaraigne aquatique (*Neomys anomalus*), le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) ou encore le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*).

La faune piscicole des zones humides (mares et étangs) se compose principalement de cyprinidés (poissons blancs) de type Tanche (*Tinca tinca*), Brème commune (*Abramis brama*), Brème bordelière (*Abramis bjoerkna*), Carpe commune (*Cyprinus carpio*), Gardon (*Rutilus rutilus*), Rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*) etc. On notera la présence de très nombreuses frayères à Brochet (*Esox lucius*) dans les prairies inondables des marais de Goulaine (950 ha de frayère fonctionnelle).

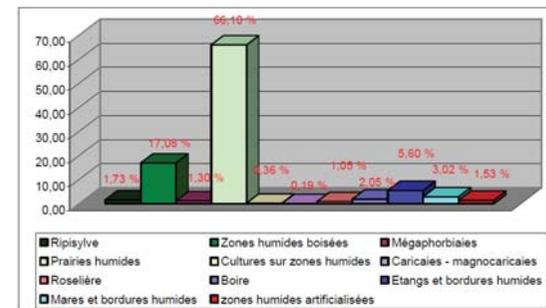
Enfin, l'entomofaune y est aussi bien représentée, notamment par la présence des bioindicateurs comme les Odonates (Libellules et Demoiselles), les Lépidoptères, les Coléoptères etc.

La communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) a engagé un inventaire des zones humides et des cours d'eau sur l'ensemble de son territoire intercommunal, soit une surface totale de 790 km².

Les inventaires réalisés sur la commune d'Ancenis montrent une superficie totale de 196,41 ha de zones humides, soit 9,8 % du territoire communal.

TYPOLOGIE	HA	%
Ripisylve	3,40	1,73
Zones humides boisées	33,54	17,08
Mégaphorbiaies	2,56	1,30
Prairies humides	129,83	66,10
Cultures sur zones humides	0,70	0,36
Caricaies - magnocaricaies	0,37	0,19
Roselière	2,05	1,05
Boire	4,02	2,05
Etangs et bordures humides	11,00	5,60
Mares et bordures humides	5,93	3,02
zones humides artificialisées	3,00	1,53
TOTAL	196,41	100,00

Surface en ha et répartition en % par type de zone humide



Répartition en % par type de zone humide

Le tableau et le graphique ci-dessus présentent les répartitions des zones humides relatives à la typologie du SAGE. Chaque catégorie peut regrouper plusieurs types.

Plusieurs secteurs d'intérêt sont présents : le Marais de Grée, les bordures du ruisseau de l'Aubinière, du ruisseau du Guère et les bords de Loire.

Plusieurs stations de Jussie sont présentes en bord de Loire, notamment aux abords de la porte d'accès au marais de Grée. Il est rappelé que cette plante aquatique a évolué en forme terrestre. Une surveillance et des travaux de lutte sont donc nécessaires pour éviter la colonisation du marais de Grée par cette plante.

On relève également la présence d'une station de *Scutellaria hastifolia* près du lieu dit la Boisselière, espèce bénéficiant d'une protection régionale, ainsi que la présence de nombreuses espèces rares et ou protégées au niveau du marais de Grée.

Une typologie détaillée permet d'observer la diversité et la complexité des milieux rencontrés (cf. tableau ci-contre).

TYPOLOGIE	HA	%
Ripisylve	3,40	1,73
Bois humides	4,51	2,30
Bois humides et phalaridaie	0,51	0,26
Bois humides et mares	0,44	0,23
Bois humides et mégaphorbiaie	1,23	0,63
Saulaies et phalaridaies	0,69	0,35
Peupleraies	22,69	11,55
Peupleraies et phalaridaies	0,82	0,42
Peupleriaie et saulaies	0,73	0,37
Peupleriaie sur zone mésohygrophile	1,92	0,98
Caricaies - magnocaricaies	0,37	0,19
Mégaphorbiaies	2,56	1,30
Prairies humides à jonc acutiflore	0,31	0,16
Prairies humides	95,70	48,73
Prairies humides et prairies mésohygrophile	16,99	8,65
Prairies humides et phalaridaies	0,11	0,06
Prairies humides et roselières	0,93	0,47
Prairies mésohygrophiles	15,63	7,96
Prairies mésohygrophiles et phalaridaies	0,09	0,05
Prairies mésohygrophiles et zones humides mise en culture	0,06	0,03
Etangs et bordures humides	11,00	5,60
Mares et bordures humides	5,93	3,02
Cultures sur zones mésohygrophiles	0,51	0,26
Cultures sur zones humides	0,19	0,10
Phalaridaie	1,89	0,96
Phalaridaie et prairies mésohygrophiles	0,11	0,06
Roselière et prairies humides	0,05	0,02
Boire	4,02	2,05
Bassin de rétention	2,64	1,35
Zones humides remblayées	0,36	0,18
TOTAL	196,41	100,00

Répartition en ha par type détaillé de zone humide

Les prairies humides sont bien présentes. Elles représentent 66,1 % des zones humides soit 129,83 ha.

Les **mégaphorbiaies** sont des milieux de transition entre les milieux ouverts et fermés, elles s'étendent sur environ 2,56 ha soit 1,3 % des zones humides.

Les milieux boisés représentent 36,94 ha soit environ 18,8 %. Ils sont composés de bois humides, de plantations de peupliers et de la ripisylve.

Les **étangs sont peu présents** sur la commune avec 11 ha soit environ 5,6 % des zones humides inventoriées. Ces étangs ne présentent pas de communautés végétales humides très diversifiées. Au contraire, la plupart ont des berges abruptes ne permettant pas l'implantation de ceintures de végétation intéressantes et/ou sont entretenus de façon « paysagère » entraînant un appauvrissement floristique.

Les cultures sur zones humides représentent 0,7 ha soit 0,36 % des zones humides inventoriées

→ Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique d'Ancenis est essentiellement composé de la Loire sur la partie sud et du ruisseau de Grée et de ses affluents sur les parties est et nord (cf. § 2.1.5).

→ Les massifs boisés

Les **massifs boisés sont très peu représentés sur Ancenis**, puisqu'on ne recense qu'un boisement important localisé au nord-ouest de la commune : **le Bois de la Guère, qui occupe une surface d'environ 80 ha**. Il s'agit d'un bois privé, dense et globalement en bon état, principalement composé de chêne pédonculé et chêne sessile, et pour le sous-bois de charme, sorbier torminal, aubépine, merisier, houx, fragon, chèvrefeuille...

Ce bois est marqué par une **tendance à l'enrésinement** dans certains secteurs.

On trouve également quelques bosquets de petites dimensions sur le reste de la commune : au Nord de l'aérodrome, dans le vallon du ruisseau de l'Aubinière...

A noter qu'une zone à végétaliser est prévue sur 6 ha en bordure Est et Sud de l'extension du Parc d'activités de l'Aubinière, pour créer un espace tampon vis-à-vis des secteurs proches.

Les boisements sont des zones refuges, constituant des réservoirs de biodiversité à prendre en considération dans la gestion des milieux naturels, notamment pour leur potentiel cynégétique (lapin, lièvre, sanglier, chevreuil, ...).

Outre les conditions d'accueil favorables de ces boisements pour le grand gibier et le petit gibier, les arbres morts et/ou à cavités ainsi que les chablis offrent des niches écologiques pour les insectes xylophages, les chiroptères (chauves-souris) et les rapaces diurnes et nocturnes. Les micromammifères et mustélidés fréquentent aussi ce type d'habitat (ex : le blaireau).

→ Les haies bocagères

Le **bocage** de la commune d'Ancenis présente une **certaine hétérogénéité en termes de répartition et de qualité** ; le développement de l'urbanisation et la création d'infrastructures au centre et au Nord du territoire ont impacté le maillage préexistant. **Seul le secteur de la vallée de la Loire conserve une qualité bocagère très importante, notamment en termes de densité.**

Le bocage est essentiellement composé de frêne à feuilles étroites (notamment dans la vallée de la Loire) et de chêne pédonculé (de plus en plus présent quand on remonte vers le nord de la commune). Les espèces arborées et arbustives

Ce continuum écologique que constitue le bocage présente des caractéristiques intéressantes sur le plan écologique en termes de zone refuge et de banques alimentaires pour de nombreuses espèces animales. De plus, cette fonction de corridor biologique assure la dispersion des organismes vivants (reptiles, amphibiens, oiseaux, insectes, mammifères) favorable à leur reproduction.

Au même titre que les boisements, les cavités des arbres (ex : frêne têtard, très présent dans la vallée de la Loire) offrent des niches écologiques favorables pour l'installation de certaines espèces (insectes xylophages, chiroptères, rapaces nocturnes ...).

Enfin, le bocage joue un rôle prépondérant dans la filtration des eaux pluviales, puis comme un frein au ruissellement, ce dernier étant important dans le vignoble où les sols sont en pente et peu végétalisés.

Il convient donc de préserver ce réseau de haies bocagères pour ne pas rompre les connexions entre les différentes populations animales. En effet, une seule discontinuité dans un corridor biologique peut suffire à faire disparaître une ou plusieurs populations animales.

→ Les prairies

L'intérêt des prairies repose notamment sur leur cortège floristique qui va conditionner la présence ou l'absence d'espèces animales (insectes, amphibiens, oiseaux, ...) Ces prairies sont principalement de type mésophile à méso-hygrophile et destinées au pacage. Notons qu'un pâturage extensif bien maîtrisé favorise la biodiversité.

Les prairies dites « hygrophiles » se concentrent pour l'essentiel dans la vallée de la Loire, le marais de Grée et les fonds de vallons.

La conservation et la protection de ces prairies doit inévitablement passer par des mesures de gestion adaptées (ex : limiter la charge de bétail par unité de surface).

→ Autres milieux

Une très importante colonie de Grand Murins (chauves-souris) a été recensée dans les combles de l'église. Des prospections complémentaires sont envisagées dans le tunnel du château.

2.2.2. MESURES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Sur la commune d'Ancenis, les mesures d'inventaire et de protection des espaces naturels concernent :

- la vallée de la Loire,
- le ruisseau et le marais de Grée.

→ Réseau NATURA 2000 :

- **Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR5212002 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et zones adjacentes »**
- **Site d'Importance Communautaire (SIC) FR5200622 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et zones adjacentes »**

La mise en place du réseau écologique européen Natura 2000 a pour objectifs la conservation des habitats naturels de la faune et la flore sauvages considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne, ainsi que la conservation des habitats des espèces d'oiseaux définies comme d'intérêt communautaire.

Le réseau NATURA 2000 est constitué de zones spéciales de conservation de deux types :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) destinées à la conservation des habitats des espèces d'oiseaux définies comme d'intérêt communautaire. Créées en application de la directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux sauvages, ces sites sont désignés sur la base de l'inventaire scientifique des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), qui visent la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages considérées comme rares ou menacées à l'échelle de la communauté européenne.

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. La partie aval du site est marquée par le passage d'un régime fluvial à un régime estuarien. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés et souvent originales : vasières, grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses... Les groupements végétaux présentent des zonations intéressantes en fonction du gradient d'hygrométrie et des circulations hydrauliques : végétations des eaux libres ou stagnantes de manière temporaire ou permanente en fonction des débits, groupements riverains soumis à la dynamique des marées, boisements alluviaux, zones de marais dans les parties latérales et quelques vallées adjacentes... La diversité des substrats, la pente, l'orientation des coteaux accentue la richesse des milieux. De nombreuses espèces animales et végétales trouvent dans la vallée les conditions nécessaires à leurs cycles biologiques, certains sont très originales et de grande valeur patrimoniale (angélique des estuaires, castor, poissons migrateurs, chauves-souris). Le site est très important pour les habitats et espèces de directive Habitats, mais également pour les oiseaux et fait partie à ce titre du réseau Natura 2000.

La zone concernée par le classement en ZPS et SIC est la vallée alluviale d'un grand fleuve dans sa partie fluvio-maritime et fluviale navigable, en particulier le val endigué et le lit mineur mobile, complétée des principales annexes (vallons, marais, coteaux et falaises). Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

→ Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux PL11 (ZICO) « Vallée de la Loire de Nantes à Montsoreau »

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou Européenne. Leur inventaire a été établi par le ministère de l'Environnement suite à l'adoption de la directive européenne dite "Directive Oiseaux".

Il s'agit d'un vaste complexe fluvial comprenant certains secteurs du fleuve dans sa partie fluvio-maritime et fluviale avec ses grèves exondées en période d'étiage et ses ripisylves linéaires, ainsi qu'une partie de sa vallée et de ses marais annexes avec leurs prairies inondables et leurs boires.

Cet ensemble de grande valeur abrite une riche avifaune nicheuse (Sarcelle d'été, Marouette ponctuée et Baillon, Râle des genêts, Petit gravelot, Chevalier guignette, Mouette mélanocéphale, Goéland cendré et leucophaée, Sterne Pierre Garin et naine, Chouette chevêche, Martin pêcheur, Hironnelle de rivage, etc...). Ce site constitue par ailleurs une étape migratoire et une zone d'hivernage importante pour l'avifaune aquatique (Oie cendrée, Canard pilet, Souchet et siffleur, Sarcelles, Harles, Chevaliers, Bécasseaux, Gravelots, Pluviers, Bécassines, etc...).

→ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type 2. Ces zones délimitées correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.

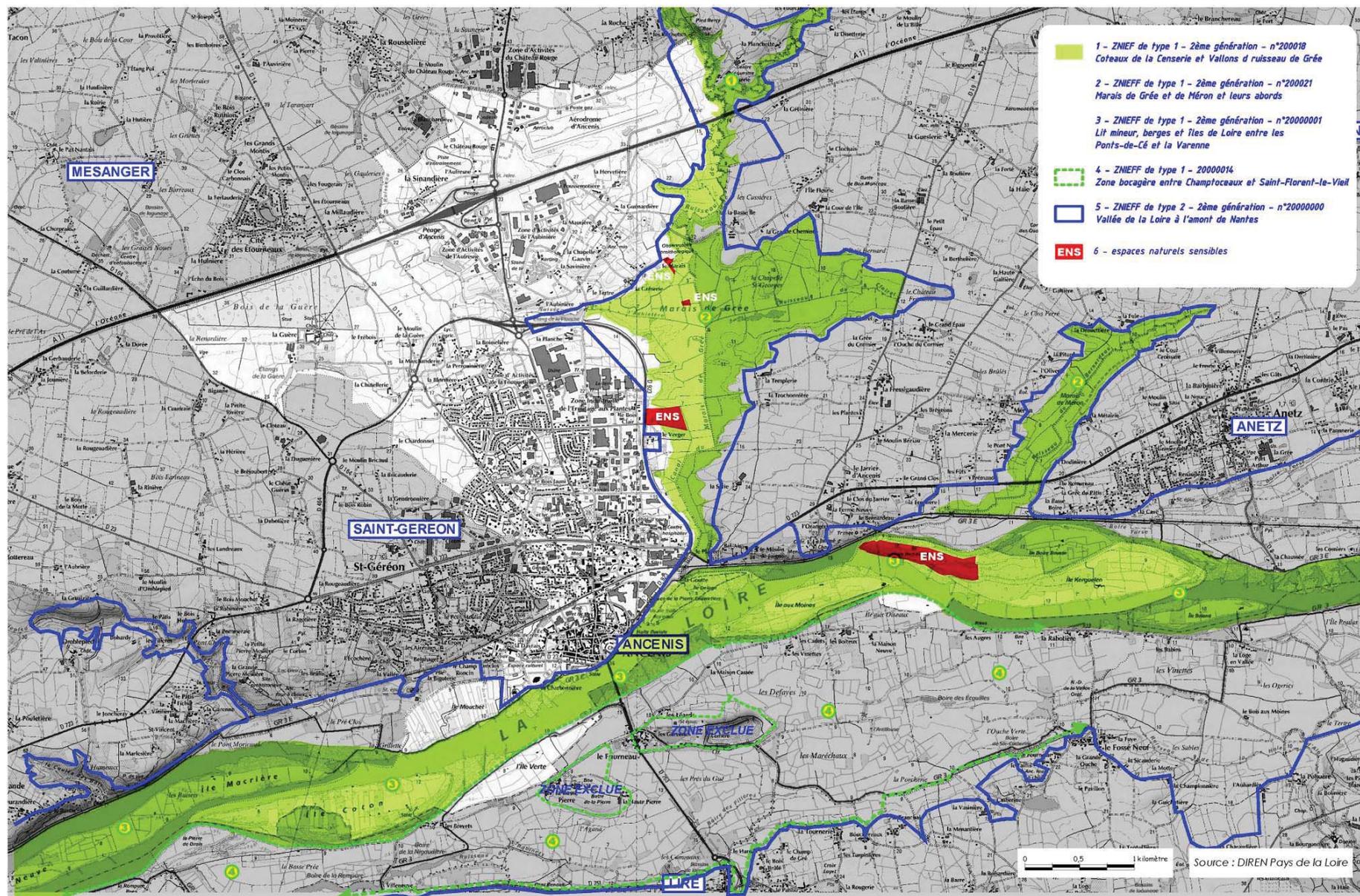
ZNIEFF de type 1 n°2000 0001 « Lit mineur, berges et îles de Loire entre Les Ponts de Cé et Mauves-sur-Loire »

Le périmètre englobe l'ensemble du lit mineur du fleuve, incluant quelques îles et des zones prairiales situées en bordure (entre levée et fleuve), ainsi que des zones de ripisylve.

Il s'agit d'une vaste zone incluant le lit mineur du fleuve et ses berges boisées (ripisylves) ainsi que ses îles occupées par des prairies bocagères et des peupleraies, ses grèves exondées en période d'étiage, etc... Ces dernières ainsi que les berges érodées et les prairies abritent durant la saison de reproduction diverses espèces d'oiseaux rares ou menacées dans notre région. Le fleuve constitue par ailleurs un site d'étape intéressant pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux lors des migrations (aridéidés, limicoles, laridés, passereaux, etc.). Il constitue aussi un axe de migration important pour plusieurs espèces de poissons devenus très rares (Saumon Atlantique, Aloses, Lamproie). On y note aussi la présence d'autres représentants de notre ichtyofaune (espèces non migratrices) rare dans notre région. La variété des milieux aquatiques (eaux stagnantes des boires et des bras secondaires, eaux courantes du lit mineur...) permet aussi la présence d'une intéressante diversité d'Odonates, de Trichoptères, d'Ephéméroptères, dont certaines espèces particulièrement rare dans notre région. Les milieux terrestres (bocages, prairies, boisements divers) abritent aussi une grande diversité entomologique (Lépidoptères, Rhopalocères, Orthoptères, Coléoptères, etc...) et en particulier un coléoptère rare et protégé en France. Cette zone ligérienne abrite aussi une flore et une végétation particulièrement intéressante. On y observe entre autre la présence de plusieurs espèces végétales rares, certaines protégées au niveau national ou régional.



Milieux naturels - ZNIEFF de type 1 & 2



→ **ZNIEFF de type 1 n°2000 0014 « Zone bocagère entre Champtoceaux et Saint-Florent-le-Vieil »**

Ce vaste ensemble est délimité par la Loire au nord et le pied du coteau au sud, ainsi que par la RD 751.

Il s'agit du plus vaste système de prairies bocagères, bordées de Frênes têtards, de toute la Loire angevine. L'ensemble présente une grande diversité de milieux. Boires et mares constituent des zones favorables au développement d'une flore aquatique intéressante. Elles servent également de zone de frai pour les amphibiens et des poissons tels que le brochet. On observe une bonne diversité entomologique (odonates) et herpétologique. Elle constitue également une zone d'escalade pour de nombreux oiseaux migrateurs et un site de reproduction pour de nombreuses espèces rares, telles que le Râle des genêts, qui se trouve encore ici en relative abondance.

→ **ZNIEFF de type 1 n°2000 0018 « Coteaux de la Censerie et vallons des ruisseaux de Grée et de Saugères »**

Cette zone comprend les vallons encaissés de deux ruisseaux bordés de prairies et encadrés par des coteaux aux versants pentus couverts de landes sèches et de fourrés, de boisements divers, de pelouses sur affleurements rocheux et schistes, ... On y observe de remarquables végétations liées aux affleurements schisteux, aux pelouses ou aux mares temporaires, mais aussi aux prairies, comprenant de nombreuses plantes rares ou menacées, certaines protégées sur le plan national ou régional. Cette zone abrite par ailleurs une intéressante diversité de lépidoptères rhopalocères, dont plusieurs taxons rares ou peu communs dans notre région.

→ **ZNIEFF de type 1 n°2000 0021 « Marais de Grée et marais de Méron et leurs abords »**

C'est un ensemble de marais et prairies inondables hygrophiles à mésophiles sillonnés de douves et de canaux et bordés de prairies bocagères. Cette zone de valeur exceptionnelle du point de vue floristique abrite de nombreuses espèces végétales rares ou menacées, dont plusieurs protégées sur le plan régional ou national. Le Marais de Grée constitue aussi un site d'étape migratoire important pour diverses espèces d'anatidés et de limicoles lors de la migration prénuptiale notamment. Il constitue d'autre part un site d'hivernage et de refuge important pour l'avifaune aquatique lors de vague de froid. Ces marais abritent aussi en période de reproduction, une avifaune nicheuse remarquable comprenant notamment plusieurs espèces d'oiseaux liées aux milieux palustres et prairiaux rares ou menacés dans notre région. Ces marais et notamment le marais de Grée, constituent aussi d'importantes zones de frai pour diverses espèces de batraciens (Grenouille verte, Rainette verte, Pélodyte ponctué) et de poissons (2ème site d'intérêt régional pour le frai du Brochet en vallée de la Loire, après les marais de Goulaine).

→ **ZNIEFF de type 2 n°2000 0000 « Vallée de la Loire à l'amont de Nantes »**

Cette zone englobe l'ensemble du lit majeur de la Loire à l'exception des secteurs fortement artificialisés et urbanisés.

Cette vaste zone comprend le lit mineur du fleuve dans sa partie fluviale et fluvio-maritime avec ses grèves exondées en période d'étiage et à marée basse, ses nombreuses îles semi-boisées; et la vallée alluviale (lit majeur) et ses abords occupés par de vastes prairies naturelles ouvertes ou bocagères, des zones humides variées (boires, marais annexes), avec des vallons et coteaux boisés et localement des faciès rocheux, etc... Cet ensemble présente un grand intérêt tant sur le plan écologique et faunistique que floristique : riches végétations caractéristiques des milieux ligériens avec une flore remarquable comprenant de nombreuses plantes rares dont plusieurs protégées au niveau national ou régional ; zone de grand intérêt sur le plan ornithologique de par la qualité et la diversité de son avifaune nicheuse, migratrice et hivernante ; peuplement piscicole, herpetobatrachofaune et entomofaune riche et variée, ...

→ **Zone Humide d'Importance Nationale FR51130202 « La Loire entre Maine et Nantes »**

Ces sites, définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain et des services socio-économiques rendus. Ils sont suivis par l'Observatoire National des Zones Humides (ONZH).

Cette Zone Humide d'Importance Nationale concerne la vallée de la Loire depuis la confluence avec la Maine jusqu'à Nantes ; sur la commune d'Ancenis, elle englobe la vallée de la Loire, la vallée du ruisseau de Grée et le marais de Grée, ainsi qu'une partie du centre-ville d'Ancenis.

La valeur patrimoniale de l'ensemble de la zone est reconnue, avec divers inventaires (ZNIEFF ou ZICO), concernant tout ou partie de la zone.

Les zones inondables et les zones adjacentes sont incluses dans le périmètre Natura 2000 ; on recense 14 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires et 17 espèces de la directive « Habitat », dont 3 prioritaires. L'inondabilité de la zone détermine une micro-topographie, créant les conditions d'une diversité et d'une mosaïque d'habitats.

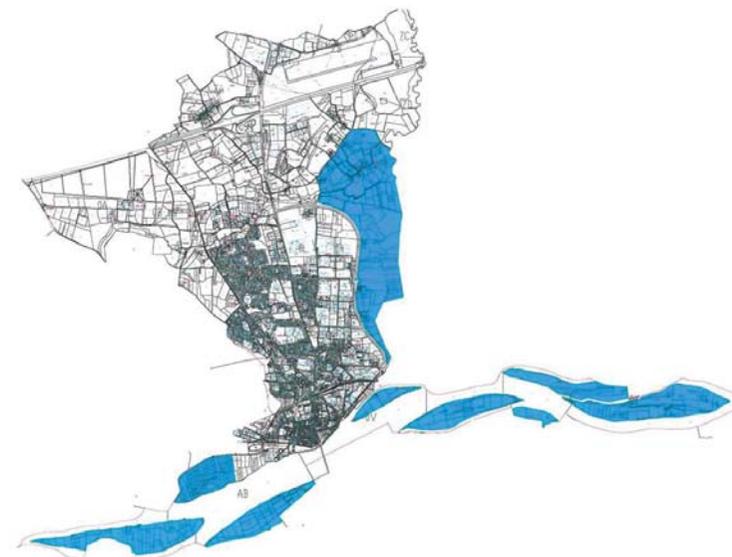
Si l'urbanisation est présente, elle est toutefois limitée à des villages, à l'exception des villes de Nantes et d'Angers et de leurs abords.

→ **Espaces naturels sensibles (ENS)**

La commune d'Ancenis est concernée par une zone de préemption à l'intérieur de laquelle le Département a un droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles ainsi que la commune par substitution. Cette zone a été créée par délibération communale du 28 juin 1993 et par délibération départementale du 07 octobre 1994. Cette zone de préemption s'étend sur 415 ha environ, localisés principalement dans la vallée de la Loire et dans le marais de Grée.

Les objectifs de cette action sont de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels; et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces naturels sensibles. Les principes et les modalités de cette politique sont définis dans les articles L.142 et R.142 et suivants du code de l'urbanisme.

Zones de préemption ENS - CG44



→ Réserve de pêche

Les réserves de pêches sont mises en place afin de favoriser la protection ou la reproduction du poisson. Elles sont créées par un arrêté du préfet, après consultations, pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq années consécutives.

On recense sur le territoire d'Ancenis une réserve de pêche au niveau du bras de l'île Delage et l'extrémité aval du ruisseau de Grée.

→ Réserve de chasse et de faune sauvage

Les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage ont quatre principaux objectifs : protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.

- **Réserve de chasse et de faune sauvage existante** : on recense sur le territoire d'Ancenis une réserve de chasse et de faune sauvage sur une surface de 50 ha dans la vallée de la Loire,
- **Réserve de chasse et de faune sauvage en projet** : sur l'île Mouchet.

→ Espaces Boisés Classés (EBC)

Le classement en **Espaces Boisés Classés (EBC)** interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Sur la commune d'Ancenis, le classement en EBC du POS de 2001 concerne 71,75 ha :

- le bois de la Guère,
- le bois des Iles - ZAC de l'Aéropole,
- le parc de La Gilarderie boulevard Madame de Sévigné,
- les bois situés entre la rue du Château d'Eau et la rue Saint-Fiacre.

2.2.3. LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le terme de « *corridor écologique* » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèce (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Plusieurs corridors, avérés ou potentiels, ont été identifiés sur le territoire d'Ancenis et les communes voisines (source étude AEU Hardy Environnement) :

→ Loire ↔ Marais de Grée

Ce corridor concerne de nombreuses espèces et notamment, les oiseaux, les mammifères, les amphibiens et les poissons.

Toutefois, le clapet en sortie de marais, lorsqu'il est levé, ainsi que la RD 723 et la voie ferrée présentent des obstacles à la circulation des espèces. Ils sont donc repérés comme « **filtre** » potentiel ou « **barrière** » potentielle pour certains groupes (loutres, brochet, anguille...).



La Loire, l'île Delage et le marais de Grée (photo ARCHIDEE - nov 2010)

→ Marais de Grée ↔ Ensemble forêt d'Ancenis / étangs de Vioreau (Joué-sur-Erdre) et de la Provostière (Riaillé)

Ces deux habitats, le marais de Grée et l'ensemble constitué de la forêt d'Ancenis et des étangs de Vioreau et de la Provostière, sont des zones importantes pour l'avifaune. Des connexions pour les oiseaux existent.

→ Marais de Grée ↔ Marais de Méron (communes de Saint-Herblon et Anetz)



La connexion entre ces deux marais est avérée. En effet, les observations de l'avifaune ont montré une relation étroite entre la Loire, le Marais de Grée et le Marais de Méron. Des passages de mammifères (*lièvres notamment*) ont également été confirmés entre ces deux habitats.

ZI l'Hermitage - marais de Grée - St Herblon bourg (photo ARCHIDEE - nov 2010)

→ Marais de Grée ↔ Zone de l'aérodrome

Une connexion est possible entre le marais de Grée et la zone de l'aérodrome. En effet, les habitats de la zone de l'aérodrome (bois, mare, cours d'eau) est propice à de nombreux groupes d'espèces et notamment aux amphibiens et aux insectes que l'on retrouve également dans le marais de Grée.

Ces deux habitats sont séparés par l'autoroute qui peut jouer le rôle de filtre. La connexion peut potentiellement avoir lieu par l'intermédiaire des deux ruisseaux passant sous l'autoroute.

marais de Grée - Aérople (photo ARCHIDEE - nov 2010)



→ Marais de Grée ↔ Bois de la Guère



La connexion entre ces deux habitats se fait par l'intermédiaire du ruisseau de la Guère puis de haies. Ce corridor est notamment fréquenté par les mammifères (sangliers, lièvres, chevreuils).

Il est important de noter que des aménagements sont en cours dans la vallée du ruisseau de la Guère. Tous les passages busés du ruisseau pourront constituer une « barrière » ou un « filtre ».

Bois de la Guère – rond point de la Bricauderie à St Géréon (photo ARCHIDEE - nov 2010)

→ Bois de la Guère ↔ Vallée d'Omblepie

Ce corridor potentiel permet par l'intermédiaire de la vallée d'Omblepie de connecter le bois à la Loire, notamment pour les mammifères.

2.2.4. LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES ÎLES DE LOIRE

Ces projets concernent les îles les plus proches du centre ville :

- l'île Mouchet,
- l'île Delage,
- l'île Verte.

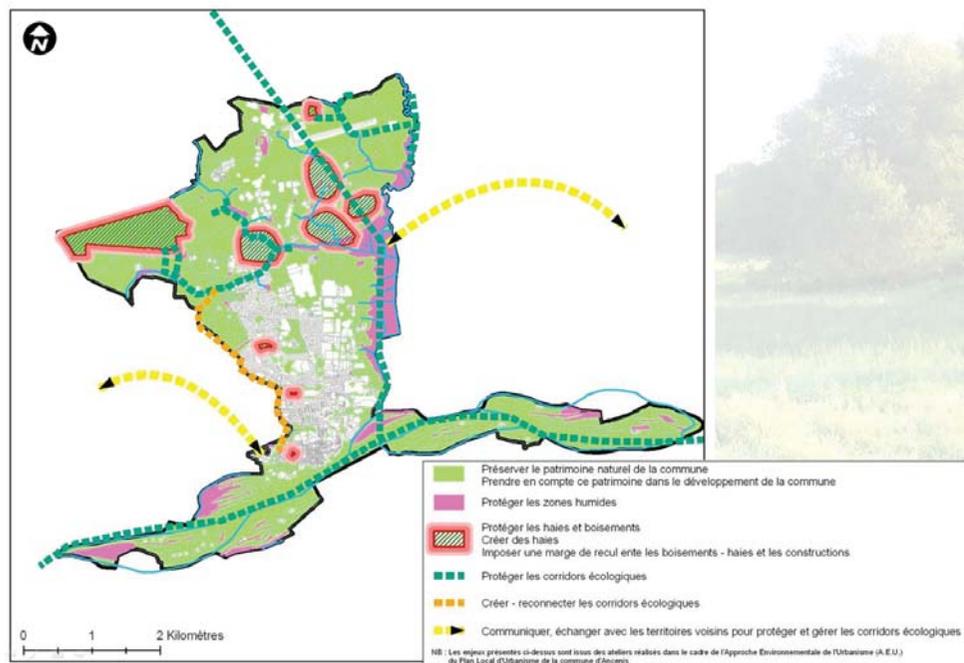
La restauration de l'île **Mouchet** (raccordée à la berge depuis un peu plus d'un siècle dans la continuité du site de la Davrays et de La Charbonnière) s'est achevée en 2010 (restauration des haies et des prairies, entretien de la ripisylve, aménagement d'un circuit d'orientation). Un bail environnemental d'une durée de 9 ans a été établi en 2012 avec une exploitation agricole permettant l'entretien et la gestion des prairies.

L'expertise biologique réalisée en 2007 sur l'île **Delage** a mis en évidence la diversité à la fois des milieux (ripisylves, haies, fourrés et boisements spontanés, reliques de prairies, roselière, mare), des espèces dont 4 d'intérêt communautaire et des habitats (restes de prairies maigres de fauche, ripisylves constituées de boisements feuillus alluviaux de frêne et d'orme).

Le programme de travaux de remise en état et de restauration de l'île a démarré en 2010 avec la suppression totale de la peupleraie, la fauche et l'entretien de la ripisylve. Le principe général est de poursuivre les actions favorisant la biodiversité : reconstitution des prairies, régénération des haies existantes, recréation d'anciennes haies, conservation de la roselière, boisements spontanés des pointes amont et aval, conservation de la mare et adoucissement des pentes. Ces actions font l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la restauration de la ripisylve notamment. Un partenariat est à envisager avec le Lycée de Briacé comme cela est fait pour l'île Mouchet.

Aucun projet n'est encore arrêté pour l'île **Verte**. Le déplacement de la centrale à béton (ancienne industrie sablière liée à la Loire) vers la zone d'activités de l'Aufresne est néanmoins effectif depuis le mois de janvier 2011. L'ancien site industriel est actuellement utilisé dans le cadre du chantier de réfection du pont suspendu d'Ancenis prévu jusqu'à la fin de l'année 2015.

Enjeux milieux naturels



Source : Etude AUE - BE X HARDY

SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES : CONSTATS MAJEURS & ENJEUX

La commune d'Ancenis recèle un **patrimoine naturel exceptionnel**, représenté notamment par les **vallées de la Loire et du ruisseau de Grée**, ainsi que par le **marais de Grée**, secteurs qui font l'objet de nombreuses mesures d'inventaire et de protection.

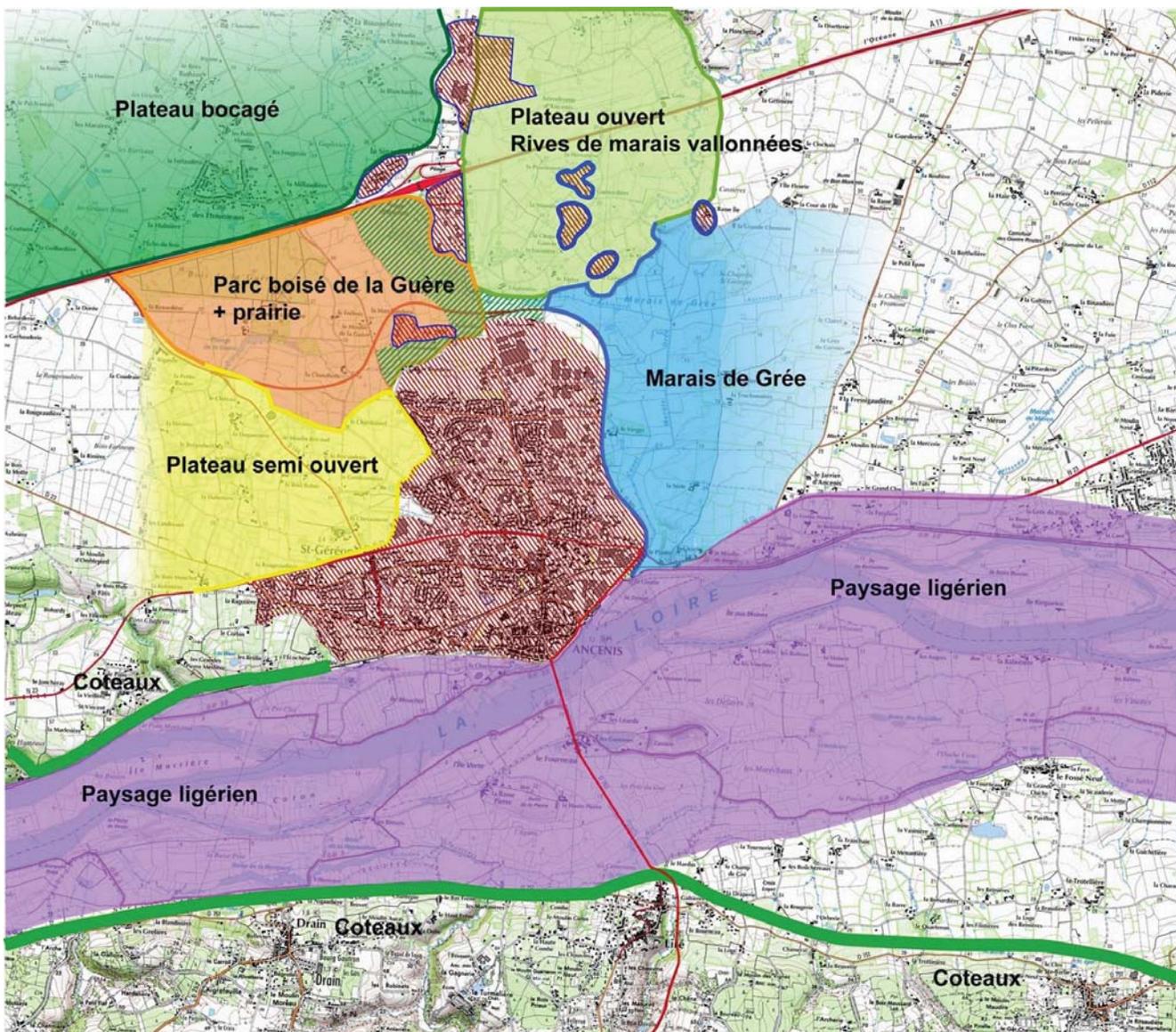
En dehors de ces zones, **les autres milieux naturels** (boisements, réseau bocager, vallons...) apparaissent secondaires et morcelés, mais **restent néanmoins très importants à préserver**. Ces espaces, ainsi que les **corridors écologiques qui les relient entre eux ou aux sites majeurs, sont menacés par le développement de l'urbanisation et des infrastructures**, ainsi que par l'évolution des pratiques agricoles.

Les enjeux liés au cadre naturel sont les suivants :

- **protéger les vallées de la Loire et du ruisseau de Grée, ainsi que le marais de Grée** : urbanisation proche ou nouvelles infrastructures à éviter, pratiques agricoles traditionnelles (prairies permanentes, haies...) à soutenir et valoriser, qualité de l'eau à restaurer.
- **concilier la pression de chasse et les potentialités d'accueil de l'avifaune sauvage sur le Marais de Grée**.
- **contrôler la fréquentation humaine de certains secteurs** (ex : grèves de la Loire en période de nidification).
- dans le cadre de l'urbanisation : **limiter la consommation d'espace, éviter les secteurs les plus sensibles**.
- **maintenir la diversité des milieux naturels** en préservant l'ensemble de leurs différentes composantes : zones humides, boisements, réseau de haies bocagères (à renforcer par des plantations), coteaux... et lutter contre la banalisation des milieux (enrichissement, assèchement, mise en culture).
- **maintenir, renforcer, voire rétablir la continuité des corridors écologiques** notamment par la conservation et la reconstitution du maillage bocager, la préservation des fonds de vallée (cours d'eau, prairies et ripisylves associées).
- **élargir la réflexion sur la préservation des espaces naturels et des communications entre milieux aux communes limitrophes**.

et d'une façon générale, **prendre en compte le patrimoine naturel dans le développement de la commune (projets d'aménagement, d'infrastructures, ...)**

Les entités paysagères



La vallée de La Loire au niveau du square de l'Eperon



Les marais de Grée, la ZI de l'Hermitage à l'horizon



Rives de marais vallonnées de La Chapelle Gauvin



Vallon de l'Aubinière et plateau vallonné de La Guère
sur la droite : le bois de la Guère à l'horizon



Le plateau semi ouvert depuis la route de Mésanger